

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

INSERIONS: Annonces: la ligne... Réclames: ... Faits divers: ...

ROUBAIX, LE 6 JUIN 1880 DÉPÊCHES DE LA NUIT

Paris, 6 juin, 8 h. s. La convocation des préfets au ministère de l'intérieur a pour but de rendre uniforme dans tous les départements, l'application des décrets du 29 mars.

DERNIERE HEURE L'OFFICIEL D'AUJOURD'HUI

Le Journal officiel d'aujourd'hui publie divers décrets relatifs à l'enseignement primaire.

ELECTION SENATORIALE

Le Nouveau Journal affirme que le général Grévy, son frère, a été présenté comme candidat sénatorial dans le Jura, en remplacement de M. Taminier.

LA SANTE DE M. ROCHEFORT

M. Henri Rochefort s'est levé, hier, pendant quelque temps.

UN BANQUET

Les membres du jury de l'exposition des Beaux-Arts ont offert un banquet, hier, à M. Ferry, ministre de l'instruction publique, et à M. Turquet.

UN POUVOI REJETÉ

On assure que le conseil d'Etat a rejeté le pouvoir interjeté par Humbert contre l'annulation de son élection au conseil municipal de Paris, dans le quartier de Javel.

L'ELECTION DE LYON

Lyon, 6 juin 9 h. m. L'ancien comité qui a soutenu la candidature de Ferrer au premier tour de scrutin engage les électeurs qui ont voté pour M. Ferrer à reporter leurs voix sur M. Baille.

DEMISSION DE MIDHAT-PACHA

Alexandrie, 5 juin Midhat-Pacha, gouverneur de la Syrie, a donné sa démission.

AVEUX ATTRISTÉS D'UN RÉPUBLICAIN

Pendant que la République française proclame bien haut que tout est pour le mieux dans la plus heureuse des Républiques, il est des républicains qui ne veulent pas se faire les complices de cette dissimulation officieuse.

que-là. Du reste, on reproche avec assez d'unanimité à M. Gambetta de se tenir en dehors de toute communication avec l'esprit public, d'adopter une attitude tout olympienne et de se contenter des suffrages qui l'entourent et qui l'exploitent.

On lit dans une autre correspondance du même journal: « La masse de la nation française — je parle de la masse intelligente qui observe, qui comprend et qui, aux heures décisives, mène les gros bataillons du suffrage universel — aimerait mieux être gouvernée par des hommes plus avancés, mais ayant un programme défini, avec la volonté et l'énergie de le défendre sans permettre qu'on aille au delà. »

On suppose en effet, la modification d'un ministère si, de concession en concession, elle aboutit aux mêmes résultats qu'une politique radicale, avec cet inconvénient par surcroît que le rouage constitutionnel est faussé et que l'on ne peut pas découvrir huit jours à l'avance les lignes suivant lesquelles se dirigeront les députés de l'autorité gouvernementale.

UN TOUCHANT ET PATRIOTIQUE ADIEU

Le Journal de Belfort publie le document suivant: Officiers, sous-officiers et soldats du 49<sup>e</sup> territorial.

Le Journal officiel du 1<sup>er</sup> juin m'apprend que je suis remplacé par M. Zantgraf, chef de bataillon en retraite.

Cette décision me a été de la seule satisfaction que j'ai eue, celle de me retirer de la vie publique et de me consacrer à la culture de mon jardin.

Mais avant de me séparer de vous, je tiens à vous remercier de toute la bonne volonté et du dévouement que vous m'avez témoigné pendant ces deux années de ma vie de soldat et dans nos tirés à la cible.

Je suis encore faible à cause du sang répandu, mais la blessure suit son cours, sans complication d'aucune sorte.

Amitiés à tous. Henri Rochefort.

LE PARLEMENT

Quel excellent répertoire comique on pourrait former avec le recueil des discours ministériels! Les Vaudevillistes se fatiguent à chercher et ne parviennent pas toujours à trouver de situations amusantes.

Nous avouons très franchement que nous ne pensions pas qu'il fût possible à un ministre de l'intérieur d'être plus médiocre que M. Lepère. Il nous semblait que le dernier fréquent de la Chambre n'aurait pas été par le ministre déchu; nous nous trompions, il ne faut pas avoir de fausse honte, et nous devons savoir avouer nos erreurs.

Et bien ! oui, il y a pis que M. Lepère, et c'est assez haut pour que le colonel se retournât.

— A quelle heure donc arrivent les employés ? demanda-t-il en fronçant le sourcil.

— Oh ! ils ne sont pas loin, riposta Georges. Dans trois minutes, trois minutes et demie, vous les verrez tous.

Mais il y en a déjà un là-dedans, à preuve que la clé est sur la porte et que j'entends remuer dans la boîte. Frappez au guichet, donc.

— Je crois, en vérité, que ce petit drôle se moque de moi, grommela M. Boriof. Je regrette de n'avoir pas le temps de lui tirer les oreilles.

Mais il se contenta de suivre le conseil du groom qui l'invitait charitablement à manifester sa présence.

Aux premiers coups qu'il frappa pour s'annoncer, le volet resta clos; mais comme il redoubla avec plus de force, on ouvrit, et une figure apparut au guichet, une figure si pâle et si décomposée, que le colonel ne le reconnut pas, quoiqu'il fût venu plusieurs fois toucher de l'argent à la caisse.

— Je suis le colonel Boriof, dit-il sans autre préambule. M. Dorgères a dû vous aviser que je me présenterais ce matin à la première heure, pour...

— Pour retirer des fonds, oui, monsieur, je sais, interrompit Jules Vignory d'une voix étranglée. Excusez-moi de vous avoir fait attendre... et de vous avoir fait attendre encore... Je suis si troublé que je me trouve hors d'état de vous répondre...

— Qu'y a-t-il donc ? demanda l'étranger d'un air assez hautain.

celui-ci hier l'opinion unanime de la Chambre, il y a M. Constans; si on ne l'a vu et entendu, il est difficile de se bien rendre compte du malheureux état d'esprit où se trouve plongé ce triste ministre de l'intérieur.

Ceux qui ont vu M. de Marcère n'ont rien vu; ceux qui ont entendu M. Lepère n'ont rien entendu. Rien n'est comparable à M. Constans, rien, jusqu'à présent du moins !

Le groupe Plessier lui-même était attristé de cette insuffisance et navré de cette médiocrité; et quand le groupe Plessier n'applaudit pas un ministre et n'éclate pas en bravos retentissants à la parole d'un membre du cabinet, c'est qu'en vérité il n'y a plus rien à espérer, et le ministre est condamné.

Le groupe Plessier, groupe-type du député d'arrondissement qui compte dans son sein la collection la plus réussie de députés insignifiants, prétentieux et ministériels, le groupe Plessier était muet et morne !

De quoi s'agit-il ? M. Mitchell interpelle le ministre sur des maîtres suspendus. Pourquoi les a-t-on frappés ? Pourquoi a-t-on prolongé leur suspension au delà du terme légal ? Pourquoi ne les révoque-t-on pas ? Pourquoi n'accepte-t-on pas leur démission, voilà la question.

A cela, le ministre répond: On les a frappés, parce que les lois de l'empire sont excellentes à expliquer; on a prolongé leur suspension, parce que le loi permet de suspendre au delà de deux mois les conseillers municipaux, et M. Constans juge que ce qui est applicable aux conseillers est applicable aux maîtres; on ne les révoque pas, pour leur permettre d'être réélus au prochain renouvellement des municipalités, quel libéralisme ! et enfin, on n'accepte pas leur démission, parce que... écoutez le ministre, c'est à recueillir :

« Ils ne peuvent pas non plus donner leur démission, puisqu'ils ne sont plus maires en exercice. (Applaudissements ironiques à droite.) Leur suspension cessera avec leurs pouvoirs de conseillers municipaux. »

Cette théorie du maire malgré lui, que l'on suspend parce qu'il a déposé au ministère et qui ne peut se démettre parce qu'il n'est plus en exercice, est une des doctrines les plus réjouissantes que l'on ait jamais entendues émettre à une tribune !

Ce que l'on a à droite, vous le pouvez penser; ce que l'on a eu à gauche, vous ne le pouvez deviner.

« Quel régime ! Quels ministères ! Quelle comédie ! »

Après ce joyeux incident, M. Constans disparaît en se dirigeant vers la Chambre et achève la discussion du tarif douanier.

Le Duel Koechlin-Rochefort

La Lanterne publie la dépêche suivante: Genève, 4 juin.

« Votre dépêche, si sympathique et si flatteuse, m'a été au cœur tout autrement que l'épée de M. Koechlin. »

« Ma blessure est comme notre République, elle aurait pu être sérieuse; elle se contentera d'être athlétique. »

« Je suis encore faible à cause du sang répandu, mais la blessure suit son cours, sans complication d'aucune sorte. »

Amitiés à tous. Henri Rochefort.

La Justice termine le récit du duel par cette spirituelle pointe à l'adresse du ministre: « Il y avait eu perforation, le blessé aurait été en danger de mort, et si en est fallu de peu, mais il sera probablement remis dans quelques jours, et pourra se promener sur le boulevard Montmartre... avant que les chemins de fer de M. de Freycinet soient construits. »

La liqueur des Chartreux

Un ecclésiastique du diocèse de Grenoble nous communique les détails suivants, au sujet de secours distribués par les religieux de la Grande-Chartreuse.

Ils feront mieux comprendre l'embarras du gouvernement à appliquer en cette circonstance ses décrets contre les religieux, embarras qui procède moins encore peut-être du sentiment de la reconnaissance que de la crainte de mécontenter de nombreux électeurs.

A Saint-Laurent-du-Pont, les Chartreux ont bâti à leurs frais une église magnifique, qui est un chef-d'œuvre de sculpture.

— Je viens de m'apercevoir que le coffre-fort était ouvert... Je l'avais fermé moi-même hier soir et personne n'aurait dû entrer ici cette nuit... Je n'ai pas encore vérifié l'encaisse... mais je crains qu'un vol n'ait été commis.

— Vérifiez, monsieur, vérifiez. J'attendrai. Pas longtemps, car je suis très-pressé.

— C'est que... je dois avant tout prévenir M. Dorgères. Le cas est si grave que je ne puis rien faire sans qu'il soit là.

— Alors, veuillez l'envoyer chercher sans perdre une minute, car, je vous le répète, je suis très-pressé.

— Georges ! appela Vignory. Le groom n'était pas loin. Il se tenait derrière le colonel; il lui marchait presque sur les talons.

la maison d'école et le presbytère: le tout a coûté un million. Lors de l'incendie qui détruisit une partie du bourg, ils ont fait rebâtir les maisons, nourri et vêtu les habitants.

Dans onze communes, les Chartreux ont fait bâtir dans chacune d'elles l'église, la cure, la mairie et l'école. Voici les noms pour ceux qui voudraient vérifier les faits: Saint-Pierre des Chartreux, Saint-Pierre d'Entremon (Savoie), Saint-Joseph, Miribel, Entre-deux-Guiers, Villette, Corbel (Savoie), La Ruchère, Merland, Saint-Christophe.

Dans un nombre infini d'autres communes, ils ont contribué à la construction de ces édifices publics.

Les enfants pauvres des écoles avoisinant la Chartreuse reçoivent gratuitement les fournitures de classe, le pain et les vêtements. A l'époque des semailles, les religieux fournissent aux Labritans pauvres le blé et les pommes de terre.

A l'institution des sourds-muets de Currière, ils entretiennent à leurs frais 40 à 50 enfants. Ils ont, en outre, contribué à la fondation de plusieurs écoles libres. On a vu de leurs bienfaits s'étendant à 25 lieues à la ronde. Il fallait dire à la France entière, où une somme de plus de deux millions est distribuée annuellement aux pauvres, sans compter ce qui va au-delà des mers servir d'autres infortunes.

Enfin, du haut de leur montagne, ils soulagent toutes les misères. A l'hôpital de la Corrière, dans les trois dernières années, ils ont secouru 1,356 malades qui y ont passé 18,337 journées.

Un bon placement

Dans un précédent article, nous avons esquissé le rôle prépondérant que prennent les Compagnies d'assurances par la sécurité qu'elles apportent à la conservation de la fortune publique.

On se pénètre de plus en plus en France, de la nécessité de s'assurer par un moyen sûr et régulier, annuellement payé, de sorte que les opérations des Compagnies d'assurances, acquièrent un développement qui est cependant loin d'avoir atteint son apogée.

Ce développement d'ailleurs, suivra toujours une marche progressive en raison même de l'accroissement de la richesse publique, qui augmente, dans des proportions analogues, le chiffre de la matière assurable. Le champ d'action est donc vaste pour ces Compagnies, et l'on doit surtout leur recommander les actions de celles qui ont à leur tête des hommes d'une honorabilité et d'une capacité incontestables, en même temps qu'elles ont traversé la période de fondation pour entrer dans la voie des produits.

Nous avons attiré l'attention de nos lecteurs sur la Société Générale d'Assurances, 27 Avenue de l'Opéra, et sur l'augmentation de son capital social qui de trois millions a été porté à 10 millions par le vote unanime des actionnaires à leur assemblée générale du 24 décembre 1879.

Cette augmentation s'imposait par l'extension considérable qu'ont prise les affaires sociales par la création d'Agences nombreuses, tant en France qu'à l'étranger. Cette marche progressive et progressive a augmenté comme société mutuelle avait déjà dû se transformer en société anonyme sous le nom de Société générale d'Assurances.

Nous trouvons à sa tête et dans son Conseil d'administration: M. le comte de M... ancien ministre, M. de Courcy, le comte de Poli, ancien préfet et ancien inspecteur général d'une des grandes compagnies d'assurances, le vicomte Ottavio, directeur de la France Nouvelle, M. Alphonse Amat, ancien secrétaire général des Alpes-Maritimes, M. Octave Noël, le savant économiste et M. Baragnon sénateur.

Ces noms nous dispensent d'insister sur la façon sûre et régulière dont sont dirigés les intérêts de la société. Les capitaux qui s'y trouvent associés sont ainsi certains d'en retirer des bénéfices très-réputés. Nous ne saurions donc trop engager nos lecteurs à considérer à tous les points de vue, les actions de cette société comme un bon placement.

La vente des 14,000 actions au prix de 375 fr., dont il faut déduire 375 fr. non appelés, nous paraît destinée à obtenir un véritable succès. La somme à verser pour chaque titre est d'ailleurs très-faible.

Ainsi, il suffira, en souscrivant une action de 500 francs, de verser 50 francs, et les 130 francs suivant, à des époques éloignées pour posséder une action de 500 fr. dont le quart seul est appelé.

Les bonnes affaires faites par d'honnêtes gens sont présentées modestement et sans bruit, comme celle-ci. Il s'ensuit, qu'elles réussissent et enrichissent leurs actionnaires.

La souscription est ouverte chez MM. Jules Decroix, Vernier, Verley, et chez les banquiers à Roubaix, rue du Carroi, et à Tourcoing, rue de Tournai.

LETRE DE PARIS de notre correspondant particulier

Paris, le 5 juin 1880. Je ne m'étais pas trompé, hier, en attribuant aux gauches avancées le dessein de renvoyer le vote du budget à l'automne pour pouvoir consacrer plus de temps aux lois politiques, dont l'adoption doit, aux prochaines élections législatives, relever le crédit des députés de la majorité.

M. Lockroy, membre de la commission du budget, le déclare nettement aujourd'hui. Le budget peut attendre jusqu'en novembre, écrit-il dans le Rappel, tandis que l'expédition des projets relatifs à l'instruction primaire, à la presse, à la magistrature, presse d'autant plus que les Chambres n'ont plus, d'ici au mois d'octobre 1881, que dix mois de travail parlementaire pour les mener à bonne fin.

Voilà le raisonnement dans toute sa brutalité, il implique la stérilité, au moins jusqu'à présent, des promesses faites aux électeurs, et il décrie l'impuissance de la majorité républicaine si, d'ici à quatorze mois, les réformes en question n'ont pas abouti.

Bien que M. Lockroy s'efforce de persuader au Gouvernement qu'il a le même intérêt que ses amis à sacrifier le budget aux convenances politiques des gauches, il est plus que douteux qu'il réussisse à le convaincre. D'abord, parce que les ministres croient que la masse des électeurs fait plus de cas d'un budget bien réglé et adopté en temps assez utile pour ne pas entraver l'expédition des affaires départementales, que du vote à brève échéance des réformes politiques qui sont sur le chantier, et qui pourraient bien, n'en déplaise aux groupes avancés de la Chambre, échouer devant le Sénat; ensuite, parce que leur responsabilité est engagée à ne pas éterniser, contrairement à la Constitution, pour l'unique satisfaction électorale des membres de l'extrême-gauche et de l'Union républicaine, la permanence du Parlement; enfin, parce qu'il n'importe pas seulement au bon ordre financier, que la loi des recettes et des dépenses soit étre vite votée et promulguée en temps normal, mais encore parce que la règle constitutionnelle légalement appliquée veut que chacune des deux Chambres puisse se mouvoir librement dans sa sphère d'attributions et d'autorité.

Le vote en extremis du budget au Palais-Bourbon, attente, en effet aux droits du Sénat, c'est la carte forcée jouée vis-à-vis de lui qui se trouve obligé d'examiner et de voter en quinze jours un budget que la Chambre a eu 5 mois pour préparer.

Le cabinet serait donc résolu à en appeler à la majorité de la résolution de la Commission du budget si celle-ci usait de nouveaux prétextes pour renvoyer à l'automne le débat de nos lois de finances. Mais que pourrait faire la majorité, si les rapports continuent à se faire attendre, notamment l'exposé général de M. Rouvier? Rien. Sinon exprimer un vote de blâme qui n'em-

pêcherait pas les choses de tourner comme l'entendent MM. Lockroy, Brisson, Clémenceau, Floquet et tous ceux qui, ayant fait maintes promesses à leurs électeurs, ont des comptes à régler avec eux.

Des cinq élections législatives qui ont lieu demain, il n'y en a qu'une, celle de la 2<sup>e</sup> circonscription de Brest, où un républicain se trouve avoir pour concurrent un conservateur, M. Glazot, républicain modéré, se trouve, en effet, en présence de Mgr Freppel, évêque d'Angers. Partout ailleurs, la lutte a lieu entre républicains de diverses nuances, mais on ne s'inquiète, en réalité, que du ballottage de Lyon, où les citoyens Blanqui et Balthus se disputent le siège vacant de M. Millaud. Tous deux sont socialistes, tous deux sont partisans de l'amnistie; ce qui fait leur différence, c'est que, par l'élection de Blanqui, on veut obliger les pouvoirs publics à rendre aux individus simplement graciés pour faits insurrectionnels, leurs droits politiques, les mettre, en un mot, dans la même situation que leurs coreligionnaires amnistiés. Ajoutez à cela le désir d'infliger un échec aux opportunistes, qui ont pris partie pour Balthus, puis les passions locales mises en jeu par la guerre existant depuis longtemps entre le fameux comité central et les groupes socialistes dissidents, et vous comprendrez l'ardeur des passions aujourd'hui en lutte dans le chef-lieu du Rhône.

Le duel de jeudi a fourni une arme nouvelle aux Blanquistes, c'est la chemise ensanglantée de Rochefort rapportée de Genève par MM. Lepelletier et Olivier Pain, deux parains de l'élection Blanqui. Cette chemise a dû être exhibée dans une réunion privée tenue hier soir, dans la grande salle de l'Alcazar.

Quant aux Balthusites, ils ont placardé distribué à des milliers d'exemplaires, une affiche où, après avoir de nouveau accusé Blanqui d'être le compère des bonapartistes et des jésuites, ils dénoncent le président acclamé, le 5 mai, par le comité de l'Alliance, comme étant déchu de ses droits civiques à la suite d'une condamnation pour vol et l'un des orateurs qui ont le plus chaleureusement soutenu la candidature du vieux socialiste comme ayant subi deux condamnations l'une pour vol, l'autre pour vagabondage. Les choses en étaient là, il y a 24 heures et aujourd'hui, sans doute, elles auront encore empiré. Que sera-ce demain? Si Blanqui est battu, on doit s'attendre à de singulières représailles de la part de ses partisans.

Ainsi que je l'écrivais il y a huit jours, la liquidation de mai s'est opérée facilement à la Bourse de Paris. Les reports ont été, il est vrai, un peu plus chers qu'on ne l'avait prévu, mais, en somme, cette cherté n'a pas dépassé 4 ou 5 0/0, le marché a pu reprendre l'entraîné dont il est susceptible à cette époque de l'année.

En effet, le mois de juin ne semble pas devoir présenter une grande animation financière bien que la hausse reste à l'ordre du jour. On ne vend pas, mais on achète moins. Ce qui contribue à cette réserve, c'est la situation des places étrangères, Londres, Berlin et Vienne, où la spéculation, en se donnant carrière sur les actions de chemins de fer ou sur des valeurs minières et métallurgiques et en provoquant de grandes déceptions, a dé-

FEUILLETON DU 7 JUIN

LA MAIN COUPÉE

PAR F. DU BOISGOBEY. CHAPITRE II

Ces singuliers adieux jetèrent le jeune caissier dans une émotion inexprimable. Il se relut dix fois et il passa la nuit à les commenter, car il lui fut impossible de fermer l'œil.

Il lui semblait que ce brusque départ allait décider de sa destinée, et, quand le jour vint à poindre, il en était encore à se demander s'il suivrait les conseils ambigus de Maxime Dorgères.

Il ne pouvait vraiment pas deviner qu'un événement extraordinaire allait, le matin même, mettre fin à ses incertitudes.

CHAPITRE III Dans la maison Claude Dorgères, la caisse ouvrait à dix heures, et l'exactitude était de rigueur. Jules Vignory poussait cette qualité jusqu'à l'extrême, car il arrivait presque toujours avant la minute réglementaire et il prolongait bien souvent la séance au delà des limites fixées.

Le matin qui suivit la partie de spectacle avec Maxime, il avait de bonnes raisons pour ne pas être en retard, car il venait de passer une nuit blanche, et, faute de pouvoir dormir, il s'était levé avec l'aube. Sa toilette ne lui prenait jamais beaucoup de temps, quoiqu'il fût soigneux de sa personne, et il l'expédiait en dix minutes le frugal déjeuner que lui préparait sa femme de ménage. Mais ce jour-là il y avait à peine touché.

Et cependant, lorsque le colonel Boriof se présenta dans la salle ouverte au public, il trouva le guichet fermé. Il fut d'abord que dix heures sonnaient à l'horloge du bureau, juste au moment où ce personnage entra dans la cour de l'hôtel. On ne sert pas dans l'armée russe sans y acquiescer des habitudes d'une précision militaire.

Georges, le groom en veste à boutons, était déjà à son poste. Debout sur le seuil de la salle d'attente, il grignotait des noix dont il fourrait les coquilles dans ses poches. Il s'effaçait pour laisser passer le noble étranger et se mit à le suivre des yeux avec une curiosité qu'il ne prenait point la peine de cacher.

Evidemment la stature et la carrure du Moscovite inspiraient à ce gamin une très vive admiration, car il se mit à le toiser par derrière comme s'il avait eu envie de prendre sa mesure.

M. Boriof ne le voyait pas. Il consultait sa montre.

— Donc, il n'y a personne, dit-il entre ses dents. C'est déjà très-extraordinaire.

Donc et déjà revient souvent, comme chacun sait, dans les phrases françaises qui sortent de la bouche d'un Russe, et ces deux mots ne sont pas toujours placés à propos, lorsqu'il les emploie. On dirait qu'il les sème au hasard.

C'était un peu le cas et le groom se mit à

— Je viens de m'apercevoir que le coffre-fort était ouvert... Je l'avais fermé moi-même hier soir et personne n'aurait dû entrer ici cette nuit... Je n'ai pas encore vérifié l'encaisse... mais je crains qu'un vol n'ait été commis.

— Vérifiez, monsieur, vérifiez. J'attendrai. Pas longtemps, car je suis très-pressé.

— C'est que... je dois avant tout prévenir M. Dorgères. Le cas est si grave que je ne puis rien faire sans qu'il soit là.

— Alors, veuillez l'envoyer chercher sans perdre une minute, car, je vous le répète, je suis très-pressé.

— Georges ! appela Vignory. Le groom n'était pas loin. Il se tenait derrière le colonel; il lui marchait presque sur les talons.

— Présent ! cria-t-il.

— Ferme en dedans la porte de la salle d'attente, monte vite chez le patron et dis-lui que je le prie de descendre à l'instant même.

— On y va.

— Reviens le mettre en faction dans la cour et annonce à tous ceux qui se présenteront que les bureaux n'ouvriront qu'à onze heures.

— Et si on me demande pourquoi ?

— Tu répondras... qu'il y a eu un commencement d'incendie, une explosion de gaz... ce que tu voudras.

— La consigne est-elle aussi pour les employés ?

— Oui... qu'ils attendent comme les autres. Mais cours... la porte d'abord.

Le gamin alla mettre le verrou et se lança à toutes jambes dans un corridor aboutissant à l'escalier qui conduisait au cabinet du banquier.

— Quel est le but de cette précaution que vous prenez contre le public ? demanda le colonel, qui venait d'allumer une cigarette.

— S'il y a eu un vol, il est au moins inutile que tout Paris le sache.

— Vous pensez que ce bruit pourrait nuire au crédit de M. Dorgères ? Sa solvabilité est trop bien établie, ce me semble, pour qu'un accident de ce genre puisse lui faire du tort. La perte de quelques milliers de francs n'a pas une importance telle que...

— S'il s'agissait de quelques milliers de francs... mais la caisse a reçu hier trois millions.

— En effet, je me souviens que M. Dorgères m'a dit cela. Trois millions ! diable ! c'est une grosse somme... et on l'a volée ?

— Je n'en sais rien encore... je veux même espérer que non... Je vais compter quand M. Dorgères sera là.

— Je comprends; vous tenez à mettre votre responsabilité à couvert. Mais on ne peut pas vous accuser de négligence, car je suppose que vous n'êtes pas chargé de garder le coffre-fort pendant la nuit ?

— Non, certes. Mon service commence à dix heures du matin, et il n'y avait pas cinq minutes que j'étais à mon poste quand vous avez frappé au guichet.

Le dialogue, tenu à travers une sorte de fenêtre percée dans la muraille, en était là lorsque le banquier se montra dans la salle.

— Bonjour, colonel, je suis charmé de vous voir, dit-il rapidement, d'autant plus

charmé que je dois ce plaisir à une circonstance inattendue. Mon caissier vient de me faire avertir que ma présence ici était nécessaire... pour un... cause que je ne devine pas.

— Vignory, en apercevant son patron, courut à la porte et sortit du bureau.

— Monsieur, balbutia-t-il, je crains qu'il ne soit arrivé un malheur.